



Fin de CDD et congé maternité

Par **AlexFurb**, le **08/07/2015 à 20:44**

Bonsoir, rn
Je suis actuellement en CDD. Ce dernier arrive à son terme le 26 juillet avec une prolongation jusqu'au 29 juillet au soir.
De plus, je suis enceinte et mon congé maternité débute le 29 juillet. Mon CDD ne sera pas renouvelé. Comment cela va-t-il se passer pour ma prime de précarité car la société me doit 18 mois de prime ? Vont-ils me la payer ? Comment mon congé maternité sera-t-il pris en charge?, par qui ? Je suis un peu perdue. Dois-je signer la prolongation jusqu'au 29/07 ou non ?
Merci pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **09/07/2015 à 08:28**

Bonjour,
Si le CDD arrive à son terme sans que l'on vous fasse une proposition de CDI, je ne vois pas pourquoi la prime de précarité ne serait pas payée.